



Distribution: générale

Date: 20 février 2018

Original: anglais

Point 6 de l'ordre du jour

WFP/EB.1/2018/6-F

Questions opérationnelles

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Révision de l'intervention prolongée de secours et de redressement Somalie 200844 et augmentation budgétaire correspondante

*Réduire la malnutrition et renforcer la résilience face aux chocs pour assurer
la sécurité alimentaire en Somalie*

| | Chiffres actuels | Modification | Chiffres révisés |
|------------------------------------------------|----------------------|--------------|--------------------------------|
| Durée du projet | 2016-2018 | Inchangée | Inchangée |
| Nombre de bénéficiaires | 3 780 000 | 1 380 000 | 4 170 000 (hors chevauchement) |
| | Coût (dollars É.-U.) | | |
| Coût total | 997 887 227 | 125 732 405 | 1 123 619 632 |
| Produits alimentaires et coûts connexes | 475 814 209 | 74 748 959 | 550 563 168 |
| Transferts de type monétaire et coûts connexes | 285 181 323 | 38 579 864 | 323 761 187 |
| Développement et augmentation des capacités | 3 038 925 | 4 729 773 | 7 768 698 |
| Coûts d'appui directs | 169 739 009 | – | 169 739 009 |
| Coûts d'appui indirects – 6,5 pour cent | 64 113 761 | 7 673 809 | 71 787 570 |

Marqueur de l'âge et de l'égalité hommes-femmes 2A

<https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/gm-overview-fr.pdf>

Décision

Le Conseil a approuvé par correspondance la révision de l'intervention prolongée de secours et de redressement Somalie 200844, "Réduire la malnutrition et renforcer la résilience face aux chocs pour assurer la sécurité alimentaire en Somalie", et l'augmentation budgétaire correspondante de 125 732 405 dollars É.-U., telles que présentées dans le document.

19 février 2018

Coordonnateurs responsables:

M. R. Sibanda
Directeur régional p.i.
Afrique de l'Est et Afrique centrale
courriel: ronald.sibanda@wfp.org

Mme L. Bukera
Directrice de pays
courriel: laurent.bukera@wfp.org

Justification

1. Face à la persistance de la crise touchant la sécurité alimentaire et la nutrition en Somalie, la présente révision de l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 200844 et l'augmentation budgétaire correspondante permettront au bureau de pays d'augmenter le nombre de bénéficiaires des secours pendant les premiers mois de 2018 afin de maintenir le même niveau d'assistance qu'en 2017. Cette révision adapte également les cibles des activités en fonction des niveaux actuels de mise en œuvre et des constatations issues des dernières évaluations en date de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Plus précisément, elle prévoit:
 - de porter le nombre de bénéficiaires des secours d'urgence – rations familiales et repas cuisinés – de 221 000 à 1 537 000¹;
 - de porter le nombre d'enfants âgés de 6 à 59 mois et de filles et de femmes enceintes et allaitantes souffrant de malnutrition aiguë modérée qui reçoivent un traitement de 390 000 à 1 228 000;
 - de porter le nombre d'enfants âgés de 6 à 23 mois et de filles et de femmes enceintes et allaitantes qui reçoivent une assistance pour prévenir la malnutrition aiguë de 100 000 à 324 000;
 - de limiter la prise en charge par le programme de supplémentation alimentaire généralisée, au groupe d'âge non plus de 6 à 36 mois, mais de 6 à 23 mois;
 - de porter le nombre d'enfants âgés de 6 à 23 mois et de filles et de femmes enceintes et allaitantes participant à des programmes de santé et de nutrition maternelles et infantiles (SNMI) destinés à prévenir la malnutrition aiguë et chronique de 195 000 à 450 000;
 - de porter le nombre de personnes participant aux programmes Assistance alimentaire pour la création d'actifs (3A) et Assistance alimentaire pour la formation (AAF) de 320 000 à 363 000²;
 - de diminuer le nombre de garçons et de filles recevant des repas scolaires quotidiens de 200 000 à 150 000;
 - de supprimer du programme de repas scolaires la composante relative aux rations à emporter dont bénéficiaient 550 000 filles scolarisées dans le cycle primaire; et
 - de porter le nombre de bénéficiaires du programme de traitement antirétroviral et de traitement antituberculeux de brève durée sous surveillance directe de 5 000 à 7 000³ en 2018.
2. La présente révision de l'IPSR fait passer le nombre total de bénéficiaires en 2018 de 1,6 million à 2,98 millions⁴, ce qui porte le nombre total prévu de bénéficiaires de l'IPSR à 4,2 millions pour un budget total de 1,12 milliard de dollars.
3. Dans le cadre de l'IPSR 200844, le PAM prête assistance aux Somaliens vulnérables vivant dans des zones touchées par la sécheresse et l'insécurité alimentaire en ayant recours à des activités menées dans les quatre domaines suivants:
 - nutrition – assistance pour le traitement et la prévention de la malnutrition, ciblage des groupes vulnérables, y compris les enfants, les filles et les femmes enceintes et allaitantes sous traitement antirétroviral ou sous traitement antituberculeux de brève durée sous surveillance directe, et communication ciblée destinée à faire évoluer les comportements afin de remédier aux causes profondes de la malnutrition;

¹ Dont 50 pour cent sont des femmes et des filles.

² Cinquante pour cent des bénéficiaires ciblés pour les activités 3A sont des hommes; 60 à 70 pour cent des participants ciblés pour les activités AAF sont des femmes.

³ Dont 45 pour cent sont des hommes.

⁴ Une proportion de 52 pour cent des bénéficiaires ciblés en 2018 sont des femmes et des filles.

- secours – distributions générales de vivres et transferts de type monétaire non assortis de conditions visant à combler les déficits alimentaires urgents chez les populations exposées à une insécurité alimentaire aiguë, et repas cuisinés pour les personnes les plus exposées à l'insécurité alimentaire à Mogadiscio;
 - moyens d'existence – redressement et renforcement de la résilience à l'aide d'activités de création d'actifs communautaires ou de formation professionnelle utilisant des transferts de type monétaire ou une assistance alimentaire en nature pour encourager la participation; et
 - filets de protection sociale – repas scolaires.
4. La révision précédente de l'IPSR 200844 (la troisième) couvrait la période allant de mars à août 2017 et n'apportait aucune modification aux prévisions initiales pour 2018.

Modifications

5. La Somalie est en situation d'urgence causée par la sécheresse depuis 2016. Pour faire face à l'insécurité alimentaire grave qui sévissait dans le pays, la troisième révision de l'IPSR a augmenté le nombre prévu de bénéficiaires en 2017, qui est passé de 1,45 million à 3,65 millions, en portant le nombre total à 3,78 millions⁵ sur la période couverte par l'intervention (2016 à 2018). L'intensification considérable de l'action du PAM a contribué à éviter la famine et à sauver des vies, mais la sécurité alimentaire et la nutrition demeurent fragiles et le risque de dégradation de la situation et de famine persiste.
6. Selon les perspectives les plus récentes concernant la sécurité alimentaire, publiées en octobre 2017 par le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition et le Réseau des systèmes d'alerte précoce contre la famine, 3,3 millions de personnes sont classées à présent en phase 3 ("crise") ou 4 ("urgence") du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC); ce chiffre représente une augmentation par rapport aux 3,1 millions de personnes recensées lors de l'enquête réalisée par le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition après la campagne gu⁶ de 2017. Si l'on y ajoute les 3,1 millions de personnes classées en phase 2 ("sous pression") de l'IPC qui ont besoin d'une assistance pour renforcer leurs moyens d'existence, plus de la moitié de la population somalienne se trouve en situation d'insécurité alimentaire aiguë. Avant l'épisode de sécheresse de 2016-2017, plus de 1 million de personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays. Entre novembre 2016 et octobre 2017, 1 million de personnes supplémentaires se sont vues déplacées⁷ en raison de la sécheresse et du conflit. La majorité de ces déplacements dus à la sécheresse sont des migrations vers les centres urbains dans les régions du Bas-Chébéli, de Bay et de Bakool, au sud et au centre de la Somalie.
7. La malnutrition infantile et maternelle s'est aggravée. On estime à 388 000 le nombre d'enfants de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë, dont 87 000 souffrent de malnutrition grave et risquent de contracter des maladies et de mourir. La prévalence de la malnutrition aiguë globale dépasse le seuil "critique" de 15 pour cent défini par l'Organisation mondiale de la Santé pour les deux tiers des 27 groupes de populations rurales et déplacées étudiés en juillet 2017. Le taux national de malnutrition aiguë globale, établi à 17,4 pour cent, a largement dépassé le seuil d'urgence fixé à 15 pour cent et a augmenté de 17 pour cent par rapport à son niveau de janvier 2017.
8. On s'attend à ce que les précipitations de la saison des pluies deyr de 2017 (octobre à décembre) soient inférieures à la moyenne. De graves pénuries d'eau continuent de sévir dans tout le pays, avec d'importantes conséquences sur la production végétale et les biens des éleveurs, laissant les ménages pastoraux et agropastoraux pauvres dans un grand dénuement. Une production végétale inférieure à la moyenne a poussé les prix des céréales locales à la hausse dans la plupart des régions du pays.

⁵ Une proportion de 53 pour cent de l'ensemble des bénéficiaires ciblés sur la période 2016-2017 sont des femmes et des filles.

⁶ La saison "gu" est la principale saison des pluies en Somalie et dure généralement d'avril à juin.

⁷ D'après les informations communiquées par le sous-groupe de la violence sexiste du module de la protection, le nombre de cas de violence sexiste signalés, y compris d'agressions et de violences sexuelles au sein des ménages, a fortement augmenté du fait de la sécheresse en cours et des déplacements qu'elle entraîne.

9. Une quatrième saison des pluies déficitaire se soldera par une mauvaise récolte de céréales semées pendant la saison de 2017 et par une dégradation supplémentaire de l'état du bétail, et exposera des millions de Somaliens déjà vulnérables à l'insécurité alimentaire aiguë au moins jusqu'au début de la prochaine saison gu, en avril ou mai 2018. La persistance de l'insécurité alimentaire, de la morbidité et le manque de lait se traduiront par une forte incidence et une aggravation de la malnutrition chez les enfants ainsi que chez les filles et les femmes enceintes et allaitantes.

Finalité de la révision de l'IPSR et de l'augmentation budgétaire correspondante

10. La présente révision de l'IPSR permettra au PAM d'augmenter le nombre prévu de bénéficiaires en 2018 pour répondre aux énormes besoins qui devraient persister dans tout le pays. Le PAM continuera de fournir une assistance d'urgence et une assistance nutritionnelle, un appui aux moyens d'existence et des filets de sécurité aux populations les plus touchées, en donnant la priorité aux régions où se trouvent le plus grand nombre de personnes déplacées et les plus fortes concentrations de populations classées en phases 3 et 4 de l'IPC.
11. Le PAM continuera de fournir des secours d'urgence et un appui aux moyens d'existence pour subvenir aux besoins en matière de sécurité alimentaire de 1,9 million de personnes, dont 80 pour cent sont classées en phases 3 et 4 de l'IPC⁸, tout en diminuant progressivement le nombre de bénéficiaires ciblés au cours de l'année. Les activités de secours comprendront des transferts alimentaires et de type monétaire non assortis de conditions et la distribution de biscuits à haute teneur énergétique et de repas cuisinés; les activités relatives aux moyens d'existence comprendront des transferts de type monétaire assortis de conditions dans le cadre d'activités 3A et AAF.
12. Entre janvier et juin 2018, les activités de secours représenteront 80 pour cent de l'intervention du PAM axée sur la sécurité alimentaire, et les programmes de rétablissement des moyens d'existence les 20 pour cent restants. L'objectif du programme de repas cuisinés demeurera constant tout au long de l'année.
13. Si les pluies sont abondantes lors de la saison gu de 2018, le PAM réduira l'ensemble de son intervention axée sur la sécurité alimentaire de 50 pour cent à partir du mois de juillet. Il faudra toutefois plus d'une bonne saison des pluies aux ménages somaliens vulnérables, y compris à ceux dirigés par une femme⁹, pour se relever de plusieurs saisons consécutives au cours desquelles les pluies ont été insuffisantes. Même si les pluies gu de 2018 sont favorables, de nombreuses populations touchées par la sécheresse prolongée continueront d'avoir du mal à se relever et à reconstituer leurs moyens d'existence.
14. Au second semestre de 2018, le PAM transférera ces bénéficiaires vers des programmes assortis de conditions axés sur les moyens d'existence et les filets de sécurité, comprenant pour moitié des activités de secours et pour moitié des activités relatives aux moyens d'existence. Grâce à son approche à trois niveaux et à la planification communautaire, il s'assurera que les femmes et les hommes sont associés à la sélection, à la hiérarchisation et à la mise en œuvre des activités 3A. Le ciblage se fera en fonction du degré d'insécurité alimentaire et du niveau des actifs détenus ou des possibilités d'accès à un revenu, et des efforts seront faits pour garantir aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons un accès équitable aux actifs ou revenus générés par les activités 3A. Les questions se rapportant à la protection seront prises en compte lors de l'examen des avantages procurés aux groupes défavorisés, notamment les groupes tribaux marginalisés, les personnes handicapées ou les personnes malades. Les personnes qui sont dans l'incapacité de participer aux activités 3A seront ciblées au moyen du programme de filets de sécurité.

⁸ Dans les zones où vivent un grand nombre de personnes classées dans les phases 3 et 4 de l'IPC et auxquelles le PAM peut accéder, conformément au rôle que celui-ci joue dans l'intervention axée sur la sécurité alimentaire menée par le module de la sécurité alimentaire en 2017.

⁹ À la suite de la grave sécheresse qui a sévi au second semestre de 2016, les ménages dirigés par une femme ont fait état de scores de consommation alimentaire et de diversité alimentaire inférieurs à ceux des ménages dirigés par un homme, signe de leur plus grande vulnérabilité.

15. Des mécanismes de réclamation et de remontée de l'information, avec des appels aux bénéficiaires, seront utilisés afin de comprendre les problèmes de ciblage et de déterminer si les bénéficiaires rencontrent des difficultés pour accéder aux transferts de vivres ou d'espèces qui leur sont destinés. Les bénéficiaires recevront des messages sur les programmes et sur les prestations; ils pourront aussi obtenir ces informations au moyen de permanences téléphoniques, par la voie desquelles ils auront en outre la possibilité de faire remonter leurs observations et leurs doléances. Les mécanismes de réclamation et de remontée de l'information ainsi que la communication directe avec les bénéficiaires permettront au PAM de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard des populations touchées en vue d'améliorer l'efficacité des opérations et de favoriser l'adhésion des communautés.
16. Le nombre d'élèves recevant des repas scolaires sera ramené à 150 000¹⁰, ce qui correspond au nombre effectif d'enfants pris en charge dans les écoles ayant bénéficié d'un appui du PAM en 2017; l'objectif initial fixé pour 2018 était surestimé. Selon l'examen des programmes de repas scolaires réalisé en 2017, il conviendrait de cesser de distribuer des rations à emporter pour les filles en raison du faible écart existant entre les sexes dans les écoles ciblées. Cette activité sera donc arrêtée en 2018.
17. Pour rationaliser les activités de prévention de la malnutrition, le groupe d'âge des enfants inscrits au programme de supplémentation alimentaire généralisée sera harmonisé avec celui des enfants inscrits au programme de SNMI, qui s'adresse aux enfants de 6 à 23 mois. La présente révision s'appuie sur les perspectives de financement pour 2018 et sur la stratégie de hiérarchisation du bureau de pays, qui donne la priorité au soutien apporté aux femmes et aux enfants les plus vulnérables pendant les 1 000 premiers jours suivant la conception, conformément aux directives mondiales en la matière.
18. Compte tenu de la persistance des hauts niveaux de malnutrition aiguë dans tout le pays, le PAM renforcera ses activités de prévention de la malnutrition en 2018. Le nombre total de garçons et de filles bénéficiant du programme de supplémentation alimentaire généralisée sera porté de 100 000 à 324 000¹¹, tandis que le programme de SNMI viendra en aide à 450 000 femmes, garçons et filles, parmi lesquels figureront également des adolescentes enceintes et allaitantes¹².
19. Pour faire face aux causes multisectorielles de la malnutrition, le PAM et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont assuré en 2017 des transferts polyvalents permettant aux bénéficiaires ciblés de couvrir à la fois leurs besoins alimentaires et leurs besoins d'eau et d'hygiène. En 2018, lorsque cela sera possible, les deux organismes continueront de fournir une enveloppe intégrée d'assistance pour remédier ensemble aux causes profondes de la malnutrition.
20. Le PAM classera par ordre de priorité les sites et les populations vulnérables en fonction des résultats du dépistage des ménages effectué périodiquement par des bénévoles de la communauté ayant reçu une formation et en tenant compte des besoins et de la vulnérabilité des femmes, des hommes, des filles et des garçons. Les programmes d'information et de conseil sur la nutrition seront destinés à des femmes et des hommes de différents groupes d'âge, afin que les ménages comprennent bien et adoptent les bons comportements en matière de nutrition. Le PAM fournira également des transferts monétaires à 41 000 filles et femmes enceintes et allaitantes qui fréquentent les dispensaires de SNMI, en vue d'améliorer la qualité et la diversité de leur régime alimentaire, de réduire leurs carences en micronutriments et de favoriser la croissance avant la naissance.

¹⁰ Dont 48 pour cent sont des filles.

¹¹ Le ratio garçons/filles bénéficiaires des programmes de supplémentation alimentaire généralisée est de 48/52. Dans le programme de SNMI, un tiers des bénéficiaires ciblés sont des filles et des femmes enceintes et allaitantes, et 52 pour cent des enfants sont des filles.

¹² Un grand nombre de filles et de femmes enceintes et allaitantes sont des adolescentes de moins de 18 ans. D'après un article publié dans l'édition de *Field Exchange* de novembre 2016, la proportion d'adolescentes serait de 57 pour cent : <http://www.enonline.net/fex/53/integrationalcycleinsomalia>.

21. Pour remédier aux taux critiques de malnutrition enregistrés dans tout le pays, le PAM mènera un programme de supplémentation alimentaire ciblée en faveur de 928 000 garçons et filles de 6 à 59 mois¹³ et de 300 000 filles et femmes enceintes et allaitantes afin de traiter la malnutrition aiguë modérée dans les centres de soins et les dispensaires de proximité mobiles déjà implantés dans les communautés rurales. Ces chiffres, c'est-à-dire trois fois plus de bénéficiaires que prévu initialement, correspondent au fardeau de la malnutrition estimé pour 2018 par le module de la nutrition.
22. Le PAM continuera de tirer parti de son solide partenariat avec l'UNICEF pour développer le traitement intégré de la malnutrition conformément au protocole de prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë. Les activités de traitement de la malnutrition suivent déjà une approche entièrement intégrée sur plus de 250 sites dans l'ensemble du pays. Si les ressources le permettent, le réseau de dispensaires publics de SNMI, qui offre une enveloppe complète d'activités en faveur de la nutrition et de la santé sur plus de 210 sites, sera étendu au sud et au centre de la Somalie.
23. Compte tenu des perspectives de financement actuelles, le budget destiné au renforcement des capacités sera augmenté de façon à inclure des activités dans les composantes de l'IPSR relatives à la protection sociale, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la logistique. Le PAM fournira une assistance technique au Gouvernement afin de l'aider à élaborer une politique et un cadre de protection sociale et contribuera à la mise au point de stratégies destinées à atteindre les populations vulnérables. L'assistance technique portera sur: un examen des informations issues de la base de données de la plateforme numérique du PAM pour la gestion des bénéficiaires et des transferts (SCOPE) afin de déterminer les principales caractéristiques des ménages vulnérables; la géolocalisation¹⁴ des centres de services sociaux; et une analyse des réseaux sociaux des communautés marginalisées.
24. Parmi les autres activités de développement des capacités envisagées pour 2018 figurent la fourniture d'un appui technique au Gouvernement par l'intermédiaire du mouvement Renforcer la nutrition (SUN) et le partage d'innovations telles que SCOPE en vue de développer l'information sur les questions se rapportant à la nutrition et d'améliorer l'orientation des personnes concernées vers les programmes nutritionnels. Le PAM mènera, avec les ministères de la santé, des affaires humanitaires et des ports, des consultations sur les capacités logistiques actuelles du pays et aidera les communautés de pêcheurs à construire des jetées et à se former.
25. Des transferts de type monétaire seront fournis aux bénéficiaires par l'intermédiaire de 850 détaillants assurant des services d'échange de bons électroniques à l'intention des personnes enregistrées dans SCOPE, et par des prestataires de services financiers.
26. La ration de secours représente globalement 80 pour cent de la ration complète: les ménages les plus vulnérables – classés en phase 4 de l'IPC – recevront 100 pour cent de la ration complète, tandis qu'une ration plus réduite sera distribuée dans les zones où existent d'autres sources d'approvisionnement alimentaire. Le PAM surveillera sans relâche la mise en œuvre afin de s'assurer que les transferts répondent aux besoins des bénéficiaires, et modifiera les rations si nécessaire.
27. Sur la base des évolutions enregistrées en 2017, on s'attend à ce que les transferts de type monétaire représentent 60 pour cent des secours d'urgence. Là où les marchés fonctionnent mais où le PAM ne peut pas mettre en place un réseau de détaillants, des transferts de type monétaire sans restriction seront exécutés par l'intermédiaire de prestataires de services financiers. En collaboration avec ses partenaires, le PAM continuera de suivre l'évolution des prix afin de tenir compte de l'inflation lors du choix des modalités de transfert.
28. L'analyse de l'intervention menée en 2017 a permis de constater que les bénéficiaires avaient acheté principalement des articles alimentaires importés sur lesquels les conditions de sécheresse n'avaient pas d'incidence. En conséquence, les prix des produits alimentaires sont restés stables en 2017. Pour s'assurer que les prix restent stables, le groupe de travail sur l'assistance monétaire

¹³ 48 pour cent des enfants auxquels s'adresse le programme de supplémentation alimentaire ciblée sont des garçons.

¹⁴ La géolocalisation consiste à signaler par des balises sur une carte l'accès, les capacités et les insuffisances.

continuera de communiquer tous les mois des informations issues du suivi des marchés locaux. En cas de hausse ou de baisse d'au moins 10 pour cent du coût d'un panier de dépenses minimales, le montant des transferts sera ajusté.

29. Pour assurer le suivi de l'assistance et de la sécurité alimentaire à l'échelle des ménages, le PAM contrôle 30 pour cent de l'ensemble de ses activités chaque mois, par l'intermédiaire de ses propres contrôleurs ou de contrôleurs tiers là où son personnel rencontre des difficultés d'accès¹⁵. Tous les contrôleurs utilisent des listes de contrôle – élaborées conformément aux directives du PAM en matière de suivi et d'évaluation – pour déterminer l'efficacité de l'action du PAM du point de vue des processus, des produits et des effets directs. Dans le cas des transferts de type monétaire, ces informations sont recoupées avec celles figurant dans les rapports d'opérations de SCOPE. Le centre d'appel de Galkayo est utilisé par le PAM pour vérifier les informations recueillies sur le terrain par les contrôleurs et permettra aux bénéficiaires de communiquer directement au PAM leurs questions, leurs commentaires et leurs réclamations et de leur transmettre ses réactions sur les mesures prises. Le centre d'appel sert également à surveiller la situation de la sécurité alimentaire en certains endroits tout au long de l'année.
30. Les conditions de sécurité en Somalie restent extrêmement précaires, et l'accès à la majeure partie du sud et du centre du pays demeure limité. Les opérations militaires menées par le Gouvernement somalien et les forces alliées ces dernières années ont toutefois permis de faciliter l'accès humanitaire à des zones précédemment contrôlées par des acteurs armés non étatiques¹⁶, y compris à des sites urbains du sud du pays. Le PAM maintient une forte présence en Somalie: il dispose d'un bureau de pays à Mogadiscio, de bureaux de section à Galkayo, Hargeisa, Garowe et Dolow et de bureaux auxiliaires à Kismayo, Berbera, Baidoa, Bossaso et Beletweyne. Il a aussi du personnel en poste à Dhobley, dans le sud du pays.
31. Le PAM continuera de se concentrer sur les zones de desserte – les points de distribution dans les centres urbains et les centres de distribution dans les petits bourgs – à partir desquels il peut desservir les populations des zones alentour difficiles à atteindre. Ses moyens logistiques en Somalie comprennent également un vaste réseau d'entrepôts qui dessert toutes les régions couvertes par l'IPSR et facilite le repositionnement des vivres, ainsi qu'un navire affrété pour acheminer les stocks par mer dans les zones où les routes sont fermées ou qui sont inaccessibles à cause de l'insécurité, des conditions météorologiques ou du manque d'infrastructures. Dans les zones difficiles d'accès, le PAM confiera le suivi à des tiers ou effectuera un suivi à distance à l'aide de centres d'appel pour s'assurer que les bénéficiaires reçoivent bien les prestations qui leur sont destinées et peuvent lui communiquer les problèmes qu'ils rencontrent.

¹⁵ Pour renforcer les processus de suivi participatif, le PAM veille à ce que des activités telles que les discussions de groupe soient menées séparément pour les hommes et les femmes sous la conduite d'un animateur du même sexe que les participants. Le suivi tenant compte de la problématique hommes-femmes a permis d'augmenter la participation active des bénéficiaires tout en leur offrant la possibilité de faire part de leurs points de vue librement. En outre, le PAM utilise des outils de suivi adaptés à la problématique hommes-femmes pour recueillir des informations sur les questions relatives aux disparités entre les sexes. La ventilation des données par sexe a permis d'analyser la façon dont le rôle des hommes et des femmes est perçu dans la société et la manière dont leurs besoins respectifs sont pris en compte.

¹⁶ Les acteurs armés ont joué un rôle considérable sur l'incidence des violences sexistes dans les zones d'installation des personnes déplacées à l'intérieur du pays en milieu urbain et périurbain.

TABLEAU 1: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR ACTIVITÉ, 2016-2018

| Activité | Catégorie de bénéficiaires | Actuel – cumulé 2016-2018 ⁱ⁾ | | | Augmentation/diminution – 2018 ⁱⁱ⁾ | | | Après révision – cumulé 2016-2018 ⁱⁱⁱ⁾ | | |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------|----------------------|-----------------------------------------------|------------------|------------------|---------------------------------------------------|------------------|----------------------|
| | | Garçons et hommes | Filles et femmes | Total ^{iv)} | Garçons et hommes | Filles et femmes | Total | Garçons et hommes | Filles et femmes | Total ^{iv)} |
| Secours | Ménages (rations familiales) | 1 027 650 | 987 350 | 2 015 000 | 657 390 | 631 610 | 1 289 000 | 1 027 650 | 987 350 | 2 015 000 |
| Secours – repas cuisinés | Personnes | 44 100 | 45 900 | 90 000 | 14 280 | 13 720 | 28 000 | 52 920 | 55 080 | 108 000 |
| SNMI | Enfants de 6 à 36 mois, filles et femmes enceintes et allaitantes | 315 200 | 669 800 | 985 000 | 0 | 0 | 0 | 315 200 | 669 800 | 985 000 |
| SNMI | Enfants de 6 à 23 mois, filles et femmes enceintes et allaitantes | 0 | 0 | 0 | 81 600 | 173 400 | 255 000 | | | |
| Supplémentation alimentaire généralisée | Enfants de 6 à 36 mois ^{v)} | 213 600 | 231 400 | 445 000 | 107 520 | 116 480 | 224 000 | 213 600 | 231 400 | 445 000 |
| Supplémentation alimentaire ciblée | Enfants de 6 à 59 mois, filles et femmes enceintes et allaitantes | 336 000 | 364 000 | 700 000 | 402 240 | 435 760 | 838 000 | 589 440 | 638 560 | 1 228 000 |
| Incitation à la prise en charge par le programme de SNMI | Ménages (rations familiales) | 68 600 | 71 400 | 140 000 | 2 940 | 3 060 | 6 000 | 73 500 | 76 500 | 150 000 |
| Repas scolaires | Enfants | 109 200 | 100 800 | 210 000 | (26 000) | (24 000) | (50 000) | 83 200 | 76 800 | 160 000 |

TABLEAU 1: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR ACTIVITÉ, 2016-2018

| Activité | Catégorie de bénéficiaires | Actuel – cumulé 2016-2018 ⁱ⁾ | | | Augmentation/diminution – 2018 ⁱⁱ⁾ | | | Après révision – cumulé 2016-2018 ⁱⁱⁱ⁾ | | |
|-------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------|------------------|----------------------|-----------------------------------------------|------------------|------------------|---------------------------------------------------|------------------|---------------------------------|
| | | Garçons et hommes | Filles et femmes | Total ^{iv)} | Garçons et hommes | Filles et femmes | Total | Garçons et hommes | Filles et femmes | Total ^{iv)} |
| Rations à emporter | Ménages (rations familiales) | 284 200 | 295 800 | 580 000 | (269 500) | (280 500) | (550 000) | 230 300 | 239 700 | 470 000 |
| Traitement de la tuberculose/du VIH | Personnes | 9 000 | 11 000 | 20 000 | 900 | 1 100 | 2 000 | 9 000 | 11 000 | 20 000 |
| Activités 3A/AAF | Personnes | 219 300 | 210 700 | 430 000 | 21 930 | 21 070 | 43 000 | 198 900 | 191 100 | 390 000 |
| Total | | 2 626 850 | 2 988 150 | 5 615 000 | 1 140 300 | 1 244 700 | 2 085 000 | 2 793 710 | 3 177 290 | 5 971 000 |
| Total (hors chevauchement)^{vi)} | | | | 3 780 000 | | | 1 380 000 | | | 4 170 000^{vii)} |

ⁱ⁾ Nombre global de bénéficiaires initialement prévus et de ceux ajoutés lors des révisions ultérieures.

ⁱⁱ⁾ Augmentation/diminution du nombre prévu de bénéficiaires pour 2018.

ⁱⁱⁱ⁾ Nombre global de bénéficiaires pour l'ensemble de la période couverte par le projet.

^{iv)} Le nombre total de bénéficiaires, pour toutes les années, des activités de secours, de SNMI, de supplémentation alimentaire généralisée et de supplémentation alimentaire ciblée correspond au nombre le plus élevé enregistré au cours d'une année quelle qu'elle soit; pour le programme de SNMI et le traitement de la tuberculose/du VIH, il est égal à la somme des chiffres enregistrés sur les trois ans; et pour les repas scolaires et les rations à emporter, il est égal au nombre le plus élevé enregistré au cours d'une année quelle qu'elle soit plus 6 pour cent afin de tenir compte des nouvelles prises en charge; et pour les activités 3A/AAF, il est égal au nombre le plus élevé enregistré au cours d'une année quelle qu'elle soit plus 20 pour cent afin de tenir compte des nouveaux bénéficiaires.

^{v)} En 2016-2017, les enfants pris en charge par le programme de supplémentation alimentaire généralisée étaient âgés de 6 à 36 mois. La présente IPSR prévoit de limiter la prise en charge aux enfants de 6 à 23 mois en 2018, comme pour le programme de SNMI.

^{vi)} Le calcul des chevauchements est fondé sur l'hypothèse que 40 pour cent des bénéficiaires d'activités nutritionnelles sont également pris en charge dans le cadre des secours d'urgence. Le chevauchement total, après révision, englobe les bénéficiaires des secours + 60 pour cent des bénéficiaires des activités axées sur la nutrition – supplémentation alimentaire généralisée, supplémentation alimentaire ciblée et SNMI – + 75 pour cent des bénéficiaires des repas scolaires et 40 pour cent des bénéficiaires des rations à emporter + les personnes suivant un traitement contre la tuberculose/le VIH et les bénéficiaires des activités AAF, et 13 pour cent des bénéficiaires des activités 3A.

^{vii)} Au total, 1 210 000 personnes bénéficieront de transferts de type monétaire.

TABLEAU 2: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR ACTIVITÉ, 2018

| Activité | Catégorie de bénéficiaires | Nombre actuel – 2018* | | | Augmentation/diminution | | | Nombre après révision – 2018 | | |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------|------------------|-------------------------|------------------|------------------|------------------------------|------------------|--------------------|
| | | Garçons et hommes | Filles et femmes | Total | Garçons et hommes | Filles et femmes | Total | Garçons et hommes | Filles et femmes | Total |
| Secours | Ménages (rations familiales) | 71 400 | 68 600 | 140 000 | 657 390 | 631 610 | 1 289 000 | 728 790 | 700 210 | 1 429 000 |
| Secours – repas cuisinés | Personnes | 39 200 | 40 800 | 80 000 | 14 280 | 13 720 | 28 000 | 55 080 | 52 920 | 108 000 |
| SNMI | Enfants de 6 à 36 mois, filles et femmes enceintes et allaitantes | 62 400 | 132 600 | 195 000 | 0 | 0 | 0 | 62 400 | 132 600 | 195 000 |
| SNMI | Enfants de 6 à 23 mois, filles et femmes enceintes et allaitantes | 0 | 0 | 0 | 81 600 | 173 400 | 255 000 | 81 600 | 173 400 | 255 000 |
| Supplémentation alimentaire généralisée | Enfants de 6 à 23 mois | 48 000 | 52 000 | 100 000 | 107 520 | 116 480 | 224 000 | 155 520 | 168 480 | 324 000 |
| Supplémentation alimentaire ciblée | Enfants de 6 à 59 mois, filles et femmes enceintes et allaitantes | 187 200 | 202 800 | 390 000 | 402 240 | 435 760 | 838 000 | 589 440 | 638 560 | 1 228 000 |
| Incitation à la prise en charge par le programme de SNMI | Ménages (rations familiales) | 29 400 | 30 600 | 60 000 | 2 940 | 3 060 | 6 000 | 32 340 | 33 660 | 66 000 |
| Repas scolaires | Enfants | 104 000 | 96 000 | 200 000 | (26 000) | (24 000) | (50 000) | 78 000 | 72 000 | 150 000 |
| Rations à emporter | Ménages (rations familiales) | 269 500 | 280 500 | 550 000 | (269 500) | (280 500) | (550 000) | 0 | 0 | 0 |
| Traitement de la tuberculose/du VIH | Personnes | 2 250 | 2 750 | 5 000 | 900 | 1 100 | 2 000 | 3 150 | 3 850 | 7 000 |
| Activités 3A/AAF | Personnes | 163 200 | 156 800 | 320 000 | 21 930 | 21 070 | 43 000 | 185 130 | 177 870 | 363 000 |
| Total | | 976 550 | 1 063 450 | 2 040 000 | 1 140 300 | 1 244 700 | 2 085 000 | 2 118 450 | 2 306 550 | 4 125 000 |
| Total (hors chevauchement) | | | | 1 600 000 | | | 1 380 000 | | | 2 980 000** |

* Nombre total de bénéficiaires en 2018 (initialement prévus et ajoutés lors des révisions ultérieures).

** Au total, 1 060 000 personnes bénéficieront de transferts de type monétaire.

32. Dans les zones où les marchés fonctionnent et où le PAM dispose d'une capacité d'exécution suffisante, il fournira des bons d'alimentation électroniques non assortis de conditions ou des transferts monétaires sans restriction. Ces deux types de transferts de type monétaire ainsi que les transferts de produits alimentaires en nature seront exécutés à l'aide du système SCOPE et de l'authentification des empreintes digitales, pour que seules en bénéficient les personnes ciblées. Les transferts de type monétaire seront essentiellement effectués par bons électroniques, qui non seulement garantissent que les bénéficiaires ciblés peuvent acheter des vivres, mais permettent également au PAM de suivre les denrées alimentaires achetées en temps réel, afin de surveiller l'offre et la demande. Le PAM évaluera, surveillera et atténuera le cas échéant les risques sur le plan de la protection associés à la diminution de la valeur des transferts de type monétaire et à l'introduction de transferts non assortis de conditions.

| | Secours – 80% de la ration complète | Secours – 50% de la ration complète | Secours – 100% de la ration complète | Activités 3A/AAF | Transferts complémentaires de type monétaire pour les filles et femmes enceintes et allaitantes | Biscuits à haute teneur énergétique – secours |
|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Céréales | 278 | 139 | 417 | 417 | | |
| Légumes secs | 56 | 56 | 56 | 56 | | |
| Huile végétale | 29 | 29 | 29 | 29 | | |
| SuperCereal | 56 | 56 | 56 | 56 | | |
| Sucre | | 3 | | | | |
| Transferts de type monétaire* (dollars/personne/jour) | 0,36 | 0,22 | 0,45 | 0,45 | 0,03 | |
| Total | 419 | 280 | 558 | 558 | | |
| Total kcal/jour | 1 631 | 1 167 | 2 119 | 2 119 | 92 | 200 |
| % de kilocalories d'origine protéique | 12 | 12 | 12 | 12 | | |
| % de kilocalories d'origine lipidique | 25 | 28 | 22 | 22 | | 200 |
| Nombre de jours d'alimentation par mois | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 3 |

* Les rations en nature ne sont pas modifiées, mais le montant des transferts de type monétaire a été révisé en fonction des évaluations récentes des marchés.

Coût

33. La présente révision de l'IPSR et l'augmentation budgétaire correspondante représentent un accroissement des besoins de produits alimentaires de 46 889 tonnes et du montant des transferts de type monétaire de 36 329 643 dollars en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires prévue dans le plan approuvé pour 2018. Les réductions de la valeur des transferts par bénéficiaire sont conformes aux coûts compris dans le panier de dépenses minimales en 2017 pour les articles utilisés dans le cadre de la composante alimentaire de l'IPSR; ces coûts ont été révisés en juin 2017¹.

¹ Le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition a revu le coût du panier de dépenses minimales afin de mieux tenir compte des denrées effectivement achetées par les Somaliens dans tout le pays. Un assortiment variable de céréales a été introduit en fonction des préférences locales.

| TABLEAU 4: BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES ET EN TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE PAR ACTIVITÉ, 2016-2018 | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------|
| Activité | Produits alimentaires ou transferts de type monétaire | Produits alimentaires (<i>en tonnes</i>) ou transferts de type monétaire (<i>en dollars</i>) | | |
| | | Chiffres actuels | Augmentation (ou diminution) | Total révisé |
| Supplémentation alimentaire généralisée – enfants de 6 à 36 mois, filles et femmes enceintes et allaitantes | Produits alimentaires | 7 591 | 5 188 | 12 779 |
| SNMI – enfants de 6 à 23 mois | Produits alimentaires | 8 434 | 2 972 | 11 406 |
| Supplémentation alimentaire ciblée – enfants de 6 à 59 mois, filles et femmes enceintes et allaitantes | Produits alimentaires | 31 420 | 14 981 | 46 401 |
| SNMI – filles et femmes enceintes et allaitantes | Produits alimentaires | 40 406 | 8 898 | 49 304 |
| Activités 3A – assistance en nature | Produits alimentaires | 90 494 | (21 951) | 68 543 |
| Activités 3A – assistance monétaire | Transferts de type monétaire | 88 920 941 | (10 395 887) | 78 525 054 |
| SNMI – bons électroniques | Transferts de type monétaire | 20 875 517 | (7 482 952) | 13 392 565 |
| Secours – 80 % de la ration complète | Produits alimentaires | 84 736 | 35 975 | 120 711 |
| Secours – 80 % de la ration complète | Transferts de type monétaire | 105 568 113 | 66 001 560 | 171 569 673 |
| Secours – 50 % de la ration complète | Produits alimentaires | 4 532 | (1 511) | 3 021 |
| Secours – 50 % de la ration complète | Transferts de type monétaire | 5 502 599 | (2 049 988) | 3 452 611 |
| Biscuits à haute teneur énergétique – secours | Produits alimentaires | 200 | 100 | 300 |
| Repas scolaires | Produits alimentaires | 36 049 | (4 525) | 31 524 |
| Mesure prise pour encourager l'assiduité des filles | Transferts de type monétaire | 15 150 000 | (2 750 000) | 12 400 000 |
| Mesure prise pour encourager l'assiduité des filles | Produits alimentaires | 3 990 | (1 650) | 2 340 |
| SNMI – aide à l'accouchement | Produits alimentaires | 7 056 | 2 964 | 10 020 |
| SNMI – aide à l'accouchement | Transferts de type monétaire | 6 804 000 | (2 250 690) | 4 553 310 |
| Repas cuisinés | Produits alimentaires | 47 577 | 5 243 | 52 820 |
| Repas cuisinés | Transferts de type monétaire | 15 116 400 | (4 742 400) | 10 374 000 |
| Patients sous traitement antirétroviral/antituberculeux de brève durée sous surveillance directe | Produits alimentaires | 1 485 | 204 | 1 689 |
| Total | Produits alimentaires | 363 970 | 46 889 | 410 859 |
| | Transferts de type monétaire | 257 937 570 | 36 329 643 | 294 267 214 |

ANNEXE I-A

| VENTILATION DES COÛTS DU PROJET | | | |
|------------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|
| | Quantité (en tonnes) | Valeur (en dollars) | Valeur (en dollars) |
| Produits alimentaires | | | |
| Céréales | 9 174 | 2 096 195 | |
| Légumes secs | 3 751 | 2 278 806 | |
| Huile et matières grasses | 1 805 | 1 939 894 | |
| Aliments composés et mélanges | 32 187 | 36 883 379 | |
| Autre | (27) | 39 554 | |
| Total, produits alimentaires | 46 889 | 43 237 828 | |
| Transport extérieur | | 5 740 487 | |
| Transport terrestre, entreposage et manutention | | 17 804 376 | |
| Autres coûts opérationnels directs – produits alimentaires | | 7 966 268 | |
| Produits alimentaires et coûts connexes¹ | | 74 748 959 | |
| Transferts de type monétaire | | 36 329 643 | |
| Coûts connexes | | 2 250 221 | |
| Transferts de type monétaire et coûts connexes | | | 38 579 864 |
| Développement et augmentation des capacités | | | 4 729 773 |
| Coûts opérationnels directs | | | 118 058 596 |
| Total des coûts directs du projet | | | 118 058 596 |
| Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent) ² | | | 7 673 809 |
| Coût total pour le PAM | | | 125 732 405 |

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins d'établissement du budget et d'approbation, dont le contenu peut varier.

² Le taux de recouvrement appliqué aux coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée de l'intervention.

ANNEXE I-B

| BESOINS D'APPUI DIRECTS (<i>en dollars</i>) | |
|------------------------------------------------------------|--------------------|
| Dépenses de fonctionnement et autres | (500 000) |
| Dépenses d'équipement | 3 500 000 |
| Sécurité | (1 000 000) |
| Études préalables, évaluations et suivi¹ | (2 000 000) |
| Total | – |

¹ Correspond aux coûts estimatifs lorsque ces activités sont réalisées par des tiers.

Liste des sigles utilisés dans le présent document

| | |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------|
| 3A | Assistance alimentaire pour la création d'actifs |
| AAF | Assistance alimentaire pour la formation |
| IPC | Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire |
| IPSR | intervention prolongée de secours et de redressement |
| SCOPE | plateforme numérique du PAM pour la gestion des bénéficiaires et des transferts |
| SNMI | santé et nutrition maternelles et infantiles |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |